

MAIRIE DE TRIGANCE

Place Saint Michel

83840 TRIGANCE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 27 août 2021

Absent: Bernard CLAP a donné pouvoir à Gilbert SUZAN.

1 - Demande de subvention de l'association de Sauvegarde du Patrimoine 2021 :
C Varagnac et G Suzan ne prennent pas part au vote.

600 euros.

Voté à l'unanimité.

G Suzan informe l'assemblée :

*que les totems du sentier d'interprétation sont à restaurer.

*le 18 ou le 19 octobre, à l'occasion des journées du patrimoine, le buste de Sibour ROUVIER sera inauguré et un apéritif sera offert par l'association.

*le 2 octobre un concert de musique baroque se tiendra sur la place Saint Michel.

2 - Renouvellement du CDD pour le transport des collégiens de Castellane à l'arrêt de bus au pont de Soleils:

Le maire souligne que monsieur Lattay a donné toute satisfaction dans sa mission durant l'année scolaire 2020/2021. Il précise qu'une convention a été signée entre la Région et le SIVOM et que la commune percevra une subvention pour la mise en place de ce service.

Voté à l'unanimité.

3 - Coupes de bois 2022:

Voté à l'unanimité.

4 - Modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme; modalités de mise à disposition du dossier du 10 septembre au 10 octobre 2021 inclus.

Voté à l'unanimité.

Candidatures Eco Hameau pour l'achat de parcelles:

Un tableau a été remis aux conseillers listant les différents candidats à l'accession à la propriété; des critères de sélection ont été établis selon l'origine géographique, la composition du foyer et l'adéquation du budget avec le projet de construction.

L'ensemble des conseillers approuve le tableau d'évaluation proposé par REGAIN, le classement est adopté à l'unanimité.

G Suzan soulève le fait que peu de Trigancois se sont montrés intéressés par le projet, alors que C Guérin a alerté les conseillers sur le manque de logements pour les jeunes qui souhaitent s'installer au village.

Le maire regrette cet état de fait.

L Bastiani explique que les personnes qui recherchent un logement sont plutôt réfractaires à la philosophie du futur Eco Hameau.

Le maire explique que c'est le collectif des habitants qui doit définir la philosophie de l'Eco Hameau et non la mairie. Il insiste sur le fait que des facilités ont été consenties par la municipalité pour l'accessibilité à la propriété, et que les contraintes liées au vivre ensemble sont minimales par rapport aux avantages.

C Guérin demande pourquoi ne pas faire un simple lotissement.

M Bernard explique que certaines règles définies dans l'Association Syndicale Libre, dont la mairie sera membre, sont prévues pour éviter la spéculation foncière et la revente à des résidents secondaires.

C Varagnac demande que le CA de l'association du Villard qui représente les futurs habitants soit composé uniquement des candidats à l'achat de parcelles.

L Bastiani n'est pas favorable à ce projet du fait de sa philosophie et de l'éloignement géographique avec le village; pourra-t-on envisager la création d'un lotissement simple si le projet de l'Eco Hameau n'aboutit pas ?

G Suzan rappelle qu'un projet de constructions de logements sociaux avait été prévu à cet emplacement mais qu'il n'a pas abouti; selon lui la philosophie du projet est intéressante, même si l'éloignement du village est commun à bon nombre d'habitants. La commune ne possède pas de terrains à proximité du village.

Le maire rappelle que le règlement du PLU n'est pas modifiable selon le bon vouloir de la commune et qu'il répond à des exigences nationales telles que la Loi Montagne ou la loi ALUR.

C Guérin expose que des jeunes lui ont fait part de leurs difficultés à se loger et à travailler sur la commune.

Le maire explique que la commune ne maîtrise pas le marché de l'immobilier. Il y a effectivement beaucoup de résidents secondaires mais aussi plus de biens mis en location.

Pour répondre à Mme Guerin sur les logements vacants; C Varagnac explique que fiscalement il existe une différence entre résidences secondaires et locaux vacants, les résidences secondaires ne sont pas des locaux vacants.

G Suzan souligne que beaucoup de ces résidences secondaires sont occupées pendant la saison estivale et que certaines deviennent des résidences principales.

C Guérin souhaite que la commune crée une zone d'activité artisanale, ce qui implique une modification du PLU. Il n'existe pas de terrain suffisamment grand à proximité du village pour un tel projet.

Le maire incite à nouveau (sujet évoqué dans le CM du 11 juin 2021) les membres du conseil municipal à prendre part aux différentes réunions de la CCLGV pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui pourra répondre aux besoins des communes à ce sujet.

G Suzan estime que la création d'une zone artisanale doit répondre à une demande et non l'inverse. Il faut réfléchir à des projets qui fassent vivre le village.

L Bastiani indique connaître plusieurs personnes qui seraient intéressées par un tel projet.

M Bernard souligne qu'il ne faut pas compter uniquement sur la mairie pour la mise en place de ces projets; considérant que les loyers des locaux loués par la municipalité sont déjà très bons marchés.

Le maire indique que dans le projet de l'Eco Hameau un bâtiment d'activités est prévu et qu'il pourrait répondre à certaines de ces demandes.

5 - Mise à disposition de la salle culturelle pour des cours de danse les vendredis soirs:

Demande de madame Cécile Denoel pour développer son entreprise d'école de danse sur la commune 3 heures par semaine les vendredis soirs, pendant la période scolaire.

Une mise à disposition gratuite, et à titre expérimental jusqu'à la fin de l'année 2021 avec la signature d'une convention de mise à disposition.

Voté à l'unanimité sauf 1.

6- Bail habitation de madame H Brojtman;
Loyer mensuel de 250€ quand le bail commercial sera terminé.
Voté à l'unanimité.

7 - Après étude des différents courriers, la candidature de madame K Bousson a été retenue pour le poste d'agent de surveillance à la cantine et à l'école.

Questions diverses :

Le maire informe les conseillers sur le programme de réfection des chemins. Un devis pour l'enrochement du chemin de Giravail sera demandé à l'entreprise de monsieur Giordano. Il rappelle que l'entretien des chemins ruraux n'est pas une obligation pour les communes, et que les personnes qui ont choisi d'habiter loin du village ont conscience que des chemins de plusieurs km ne desservant parfois qu'une ou deux habitations ne peuvent pas faire l'objet d'un entretien fréquent. Il souligne que des sommes conséquentes ont été dépensées par la commune ces 5 dernières années pour les chemins et qu'il n'est pas possible de consacrer l'ensemble du budget communal pour ces opérations chaque année.

Il donne lecture du courrier de monsieur Chassaingne.

C Varagnac indique qu'avant 1985, il n'existait pas de service technique à la mairie et que les riverains entretenaient les chemins qui menaient à leurs habitations.

La commune ne peut pas prendre en charge toute la voirie communale qui représente 60km en dehors du village.

L Bastiani remarque, que malgré certains travaux sur la voirie, les chemins se dégradent à cause des intempéries et de leur utilisation régulière.

M Bernard souligne que le manque d'entretien des caniveaux accentue cet état de faits.

C Guérin constate, en effet, qu'il n'y a rien de prévu pour l'évacuation des eaux de pluie sur les chemins.

G Suzan rappelle qu'une étude sur les eaux pluviales dans le village, dont le rapporteur était monsieur R Lions, avait été faite en 2001/2002 par une commission communale dont messieurs Peix, Mattas, et Ghio qui avaient fait diverses propositions. Il suggère de relancer une étude à ce sujet.

C Varagnac propose de demander à M Dangla, responsable des routes au Conseil Départemental, les coordonnées d'une entreprise capable de faire un diagnostic sur la solidité du rocher saillant de la rue AM Demandolx.

G Suzan signale que le petit pont de bois du GR 49 qui longe la rivière est sur le point de s'effondrer; la commune avait déjà alerté monsieur Stéfano Blanc du PNR Verdon sur la dégradation de cette partie du GR; faire une relance.

Il réitère sa demande de faire vérifier l'état des gradins de la Sagne par un organisme agréé, une demande a été faite à l'entreprise Veritas qui n'a pas donné suite; faire une relance.

Il alerte également sur le fait que le grillage autour de la citerne est troué et que l'accès peut représenter un risque pour les enfants qui jouent dessus.

Relancer également monsieur Dalbies pour savoir où en est la réédition du livret Faune§ flore de Haute Provence et du Grand Verdon.

C Varagnac indique que la rampe rue de la Bote est cassée, il demande à monsieur M Giuliano d'intervenir.

Il indique également que monsieur Giuliano fera une plaque en fer pour sécuriser la source de la citerne Giraud qui est actuellement à sec.

La séance est levée à 18h00.

Vu pour être affiché le 30 août 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Trigance, le 31 août 2021

Le Maire

